

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE  
DU 14 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze décembre à 20 H 30, le conseil municipal de la commune d'Aufferville, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ, Maire.

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Présents : 14*

*Votants : 14*

Présents : MOULIÉ Bruno, GOURDET Ginette, VALLERY Thierry, BERTHELIN Élodie, BONNICHON Christian, GOURTAY Benoît, SAYDE Thierry, MORISSEAU Marie-Claude, FASSEU Gwenaëlle, MORISSEAU-CHEMIN Aline, RINGENBACH Cécile, BRIAND Thierry, GARNIER Patrice, RUFFIGNAC Adeline.

Absent excusé : MARIÉ Benoît.

Secrétaire de séance élu : Thierry BRIAND.



**1/ APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 28 SEPTEMBRE 2018 ET 26 OCTOBRE 2018.**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 28 septembre et 26 octobre 2018.

**2/TRAVAUX VOIRIE – MAPA**

Le maire,

INFORME que les travaux sont terminés.

PRECISE qu'il y a eu des ajouts de goudronnage notamment l'agrandissement du parking de la salle des 4 Saisons. Ce qui a géré un dépassement du marché de 5%.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve et accepte l'avenant.

**3/VERDUM – PROPOSITION CONVENTION FINANCIERE ET SUBVENTION**

Le conseil municipal, sur proposition du maire accepte à l'unanimité des présents le projet de convention financière et de verser la subvention d'un montant de 2 627,50€ à l'amicale scolaire d'Aufferville.

#### **4/COMPTABILITÉ – INDEMNITES PERCEPTEUR ANNEE 2018**

Le conseil municipal accepte à 12 voix pour et 2 abstentions de verser l'indemnité de conseil au prorata à Mme Marie-José WIMETZ du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 août 2018 et M. Éric de LAMBERTERIE.

#### **5/CCGVL .**

##### CLECT :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Valide le rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- Autorise le maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la décision.

##### Siège social

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Modifie l'article II des statuts,
- Adopte les nouveaux statuts,
- Demande à Madame la Préfète de Seine et Marne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing.

#### **6/ TARIF DU REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une voix contre et treize pour :

Fixe le tarif du repas de la restauration scolaire à 3,60€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **7/ SALLE DES 4 SAISONS – TARIFS DE LOCATION**

Le conseil municipal, après en délibéré, à l'unanimité des présents, fixe les tarifs de location pour le week-end comme suit :

290€ pour les habitants d'Aufferville.

710€ pour les extérieurs.

#### **8/ ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR LES BACHELIERS 2018 AYANT UNE MENTION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une voix contre, une abstention et douze pour décide de récompenser les bacheliers ayant une mention comme suit :

Pour les menions très bien : un chèque cadeau FNAC d'une valeur de 100€.

Pour les mentions bien : un chèque cadeau FNAC d'une valeur de 50€.

#### **9/ ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE VOIRIE.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide d'attribuer le numéro 1 hameau de Morville pour la parcelle n°YL 1.

## 10/ SDESM – MODIFICATION DES STATUTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, approuve les modifications des statuts du SDESM.

## 11/ TRESORERIE – MISE EN NON VALEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents la mise en non-valeur de 6.25€.

## COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe l'assemblée des affaires courantes :

- Cérémonie du 10/11 : Monsieur Jean-Marc GIRAUD Sous-Préfet de Fontainebleau a adressé ses félicitations et remerciements pour la réussite et l'organisation de la commémoration du centenaire de la grande guerre.
- Percepteur : M. Éric LAMBERTERIE nouveau percepteur de Nemours depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2018. est venu en mairie d'Aufferville mardi 13 novembre 2018 à 19h00, pour se présenter et rencontrer le bureau municipal.

Le maire donne la parole à :

- Élodie BERTHELIN : qui informe que le prochain Auffervillois sera distribué fin janvier 2019, les articles en outre qui seront insérés, une rétrospective de l'année 2018 est prévue dans cette parution, la cérémonie du 10 novembre 2018 et une recette.

Conseil d'école : Elle donne les effectifs 2018-2019.

SIRSAP : elle précise que c'est un budget compliqué à gérer, qu'il y a une baisse des effectifs de fréquentation à la garderie 87 inscrits pour l'année 2017-2018 contre 58 inscrits pour l'année 2018-2019.

- Christian BONNICHON : informe que le Syndicat des Pompes Funèbres va acquérir un nouveau fougion qui comprend l'aménagement intérieur soit un investissement de 55 000€, ce qui nécessite une augmentation de la participation des communes de 2%.
- Patrice GARNIER : informe qu'il a participé à deux réunions concernant la fibre optique l'une le 19/11 puis la seconde le 05/12, le commencement des travaux pour le déploiement de la fibre optique débutera au Hameau de Jarville courant 2019, il sera donc nécessaire de comptabiliser toutes les boîtes aux lettres et transmettre le recensement auprès du prestataire.
- Ginette GOURDET : informe qu'aura lieu le dimanche 23 décembre 2018, le loto organisé par le Comité des Fêtes d'Aufferville.

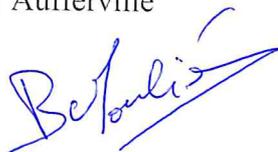
Précise qu'il y a eu plus de fréquentation au marché de Noël 2018 par rapport à 2017 le 20 octobre prochain.

- Marie-Claude MORISSEAU : signale que le Syndicat des Collèges n'a jamais le quorum, l'horaire des réunions étant à 18h30....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h26.

Bruno MOULIÉ

Maire d'Aufferville

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Moulié', with a long horizontal stroke extending to the right.